

## COMPTE RENDU DE LA PARITAIRE SUR : «L'EMPLOI DES SENIORS DANS LA BRANCHE DU CAOUTCHOUC» DU 21 OCTOBRE 2009.

BRANCHE CAOUTCHOUC

*Le syndicat patronal a engagé des négociations uniquement parce que la loi le leur impose avant le 1<sup>er</sup> Janvier 2010, sinon ils devront payer 1 % de la masse salariale en pénalité.*

Le ministère ne masque pas ses objectifs consistant à allonger le temps de travail des seniors (les + 55 ans) avec, en fond de toile, la remise en cause de la retraite à 60 ans. Pour ne pas payer les pénalités et faciliter les démarches administratives des entreprises de moins de 300 salariés, le patronat a donc mis sur la table un projet : pour eux, obtenir un accord qui permettra aux entreprises de moins de 300 salariés de ne pas négocier sur chaque site, l'accord de branche leur permettant de ne pas payer les 1 % de pénalité.

Pour information, les entreprises de +300 salariés devront engager des négociations, définir des actions d'emploi des seniors, sans avoir aucune obligation d'accord, ils éviteront, eux aussi, de payer les pénalités.

**La CGT a engagé le débat sur le refus d'allonger la souffrance au travail des salariés usés par les mauvaises conditions de travail imposées dans nos entreprises. La délégation a opposé au projet patronal l'inverse, soit l'exigence de négociations sur la pénibilité afin d'obtenir une réparation au travers d'une cessation anticipée d'activité dès 55 ans.**

Actuellement, 9133 salariés de plus de 55 ans sont présents dans la branche, 17 658 ont + de 50 ans. Des salariés qui doivent bénéficier d'une réparation de la dégradation de leur santé avec la possibilité de partir dès 55 ans, avec 80 % de garantie de rémunération (calculée sur le 1/12<sup>ème</sup> annuel).

Cette disposition doit être suivie d'autant d'embauches de jeunes en CDI afin de ne pas aggraver les conditions de vie au travail de ceux qui restent.

La CGT est pour la transmission des savoirs et des expériences acquis tout au long de la carrière professionnelle. Dans ce cadre, la CGT propose une formation pour les « tuteurs volontaires », avec revalorisation de leurs classifications (+30 points) et de salaires, et en disposant du temps nécessaire pour cette action.

Les organisations syndicales CGT ; FO ; CFTC ; CGC étaient sur les mêmes bases, contestant le projet patronal.

La CFDT, quant à elle, adhère pleinement au projet patronal et affiche clairement que, pour son organisation, la pénibilité, ce n'est pas une question de départ anticipé puisque on n'est pas dans le bâtiment.

Le syndicat patronal annonce la continuité des négociations en intégrant les questions sur les conditions de travail et du tutorat ; un 2<sup>ème</sup> projet devrait être envoyé.

## Pour la CGT, nous resterons sur nos revendications :

- Reconnaissance de la pénibilité dans les métiers du caoutchouc.
- Départ anticipé à partir de 55 ans pour les salariés travaillant en équipes ; avec travaux répétitifs et/ou à la chaîne ; port de charges lourdes ; travail dans le bruit permanent ; contact avec poussières, les produits nocifs, etc.
- Formation de tuteurs sur le principe du volontariat, avec reconnaissance de l'évolution de carrière au travers du salaire avec un minima de + 30 points de qualification supplémentaires .
- 1 départ de senior doit être remplacé par une embauche en CDI.

Désormais, ce qui comptera, sera la mobilisation que nous organiserons dans chacun de nos établissements.